

Direction de la communication, du dialogue citoyen et de l'attractivité territoriale 05 59 46 60 40 communication@bayonne.fr

Le 23 octobre 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Période de la Toussaint

Informations pratiques sur les cimetières bayonnais

À l'occasion de la Toussaint, la Ville de Bayonne rappelle les horaires d'ouverture des cimetières bayonnais et les dispositions particulières. En charge de l'entretien de ces derniers, la Ville poursuit la mise en place du compostage des déchets verts et un dispositif de lutte contre les moustiques tigres. Après le cimetière Saint-Léon, c'est le cimetière Saint-Étienne qui vient d'être équipé de composteurs. Le cimetière Talouchet devrait être également pourvu dans les mois à venir.

Bayonne compte trois cimetières municipaux : le cimetière Saint-Étienne, le cimetière Talouchet et le cimetière Saint-Léon. Jusqu'au 31 octobre inclus, les cimetières bayonnais sont ouverts tous les jours de 8h à 18h30. À partir du 1^{er} novembre 2023 et jusqu'au 31 mars 2024, les cimetières seront ouverts au public tous les jours de 8 h à 18 h.

À l'occasion de la Toussaint, tous transports et tous travaux concernant la construction ou la réparation des caveaux devront être suspendus. Durant la même période, les exhumations et réinhumations sont interdites. Les dispositions qui précèdent sont impératives et aucune dérogation ne sera accordée. Il pourra être procédé jusqu'au 28 octobre inclus au nettoyage de tombes et chapelles et à la taille des plantes et arbustes. L'entrée des cimetières est formellement interdite du 29 octobre au 2 novembre inclus aux personnes portant des outils et du matériel ainsi qu'aux véhicules de toute nature.

Seules des fleurs, plantes et couronnes pourront être introduites dans les cimetières en vue de leur dépôt sur les tombes, durant ces cinq jours.

Pour tout renseignement : Hôtel de Ville, service Population, bureau des cimetières, 2e étage - 05.59.46.60.44 ou 05 59 46 63 87.

Du sable pour lutter contre la prolifération du moustique tigre

Les cimetières sont identifiés comme des lieux sensibles de prolifération du moustique « tigre ». Ils sont désormais mis sous surveillance par les services municipaux. Les gîtes de reproduction sont de microdimension, toujours en milieu urbain ou périurbain, jamais en milieux naturels humides ouverts. Ce sont le plus souvent des petites réserves d'eau artificielles telles que les seaux, les vases et les soucoupes que l'on retrouve fréquemment dans les cimetières. Désormais, dans chaque cimetière, la Ville met à disposition gratuitement du sable, à mettre dans la soucoupe des pots de fleurs afin de limiter la prolifération des moustiques. Cette action fait l'objet d'une information à l'entrée des cimetières et aux points de collecte du sable.

Le compostage se déploie dans les cimetières bayonnais

Pour améliorer le tri des déchets en séparant plus efficacement les déchets verts (fleurs, couronnes végétales, etc.) des déchets non compostables, la ville poursuit le déploiement du

compostage au sein des cimetières municipaux. Le dispositif, installé au cimetière Saint-Léon en 2022, est déployé depuis ce mois d'octobre au cimetière Sainte-Étienne et prochainement au cimetière Talouchet. L'installation de ces composteurs permet la transformation du compost sur place et évite ainsi les transports de déchets. Ces points de compostage sont mis en place par les services de la ville avec le concours de l'association ATHERBEA, en charge de fabriquer les composteurs, et de la MIFEN, qui assure le contrôle du tri et l'aération hebdomadaire du compost.

Relations presse de la Ville de Bayonne - 05 59 46 63 01 - presse@bayonne.fr